

Dépôt n° 016 du 17.08.2000

RCS 94890.

SIBILLE Industrie
Société anonyme
au capital de 24.000.000 francs
Siège social : R.N. 7 SUD – Z.I. Les Plaines, n° 17
26780 MALATAVERNE
B 380 765 131 RCS VALENCE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 MAI 2000**

L'an deux mil et le seize mai, à dix sept heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque actionnaire, ainsi que le commissaire aux comptes ont été convoqués par lettre simple adressée le 18 avril 2000.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pierre CROULLET préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Frédéric CROULLET et SIBILLE Industrie, représentée par Mme Christiane CROULLET, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Raymond RUCH est choisi comme secrétaire.

Monsieur ROUZAUD Alain, commissaire aux comptes, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 23.999 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la société ;

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes,
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 1999 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4.850.302 francs de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	4.850.302 francs
--------------------------	------------------

Affectation à la réserve légale :	242.515 francs
-----------------------------------	----------------

et le reste, soit 4.607.787 par :

☆ Affectation aux réserves facultatives :	4.199.787 francs
---	------------------

☆ Attribution aux actionnaires d'un dividende de 17 francs assorti d'un avoir fiscal de 8,50 francs par action, soit un total de 408.000 francs (pour 24.000 actions).
--

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer des jetons de présence au conseil d'administration, à savoir :

Monsieur Pierre CROULLET	20.000 F.
Monsieur Frédéric CROULLET	20.000 F.
Madame Christiane CROULLET	20.000 F.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de :

- ✓ Monsieur ROUZAUD Alain, commissaire aux comptes titulaire,
- ✓ Monsieur REBOUL Joël, commissaire aux comptes suppléant,

Arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler.

L'assemblée générale décide de nommer, pour une période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2005 :

- ✓ KPMG Fiduciaire de France, commissaire aux comptes titulaire,
- ✓ Monsieur Georges BASSON, commissaire aux comptes suppléant,

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de :

- ☞ Monsieur Pierre CROULLET
- ☞ Monsieur Frédéric CROULLET
- ☞ Madame Christiane CROULLET

Sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

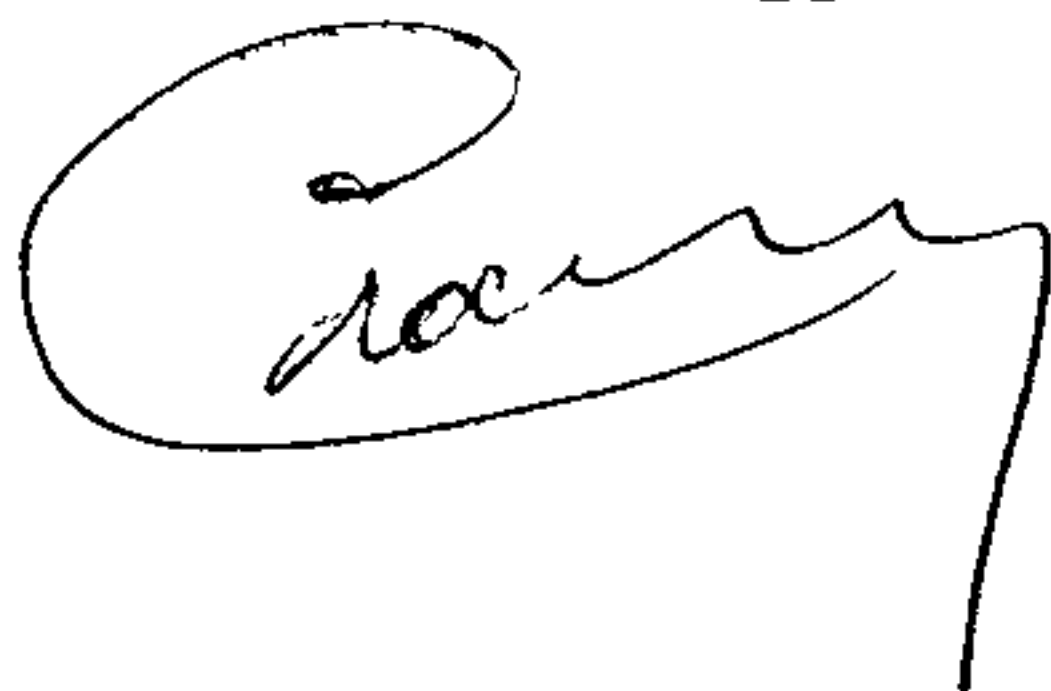
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

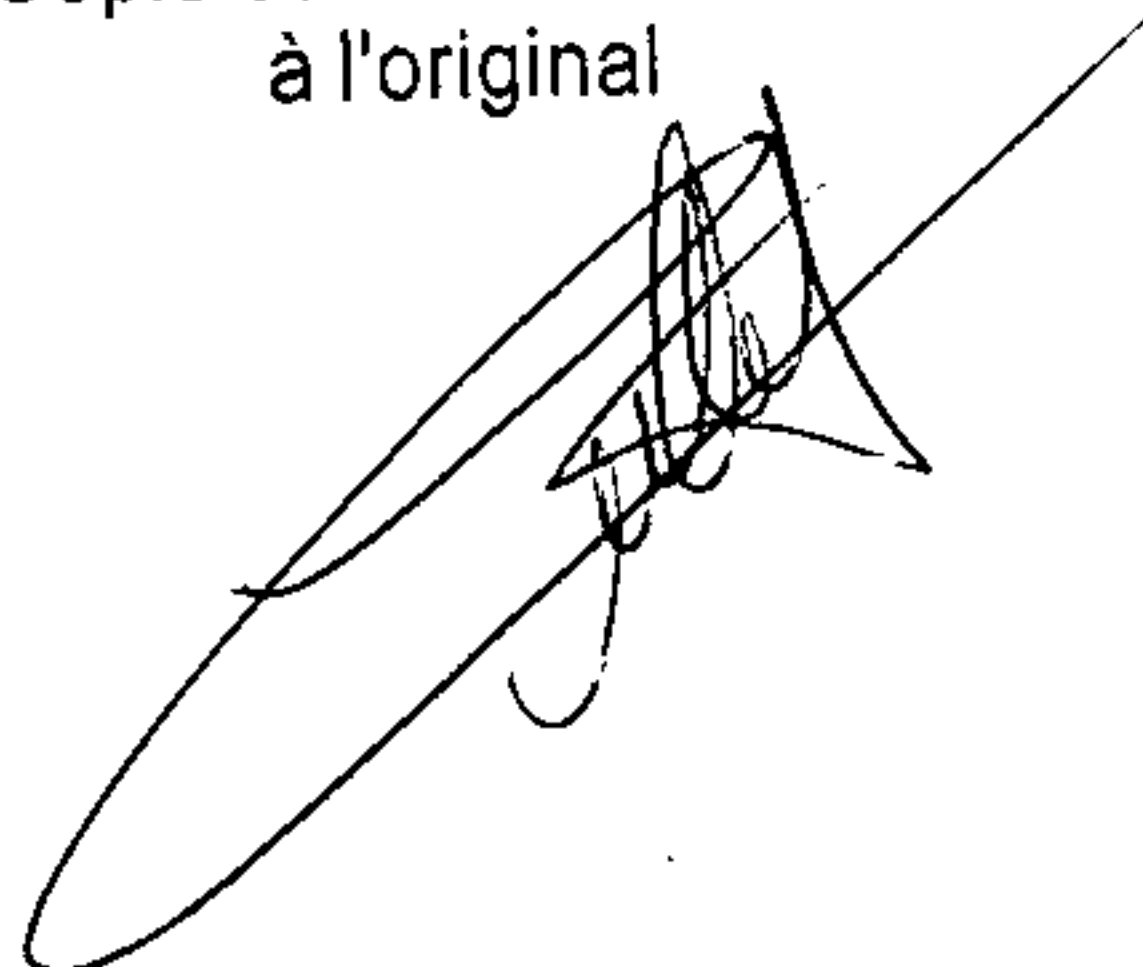
Le président
Pierre CROULLET



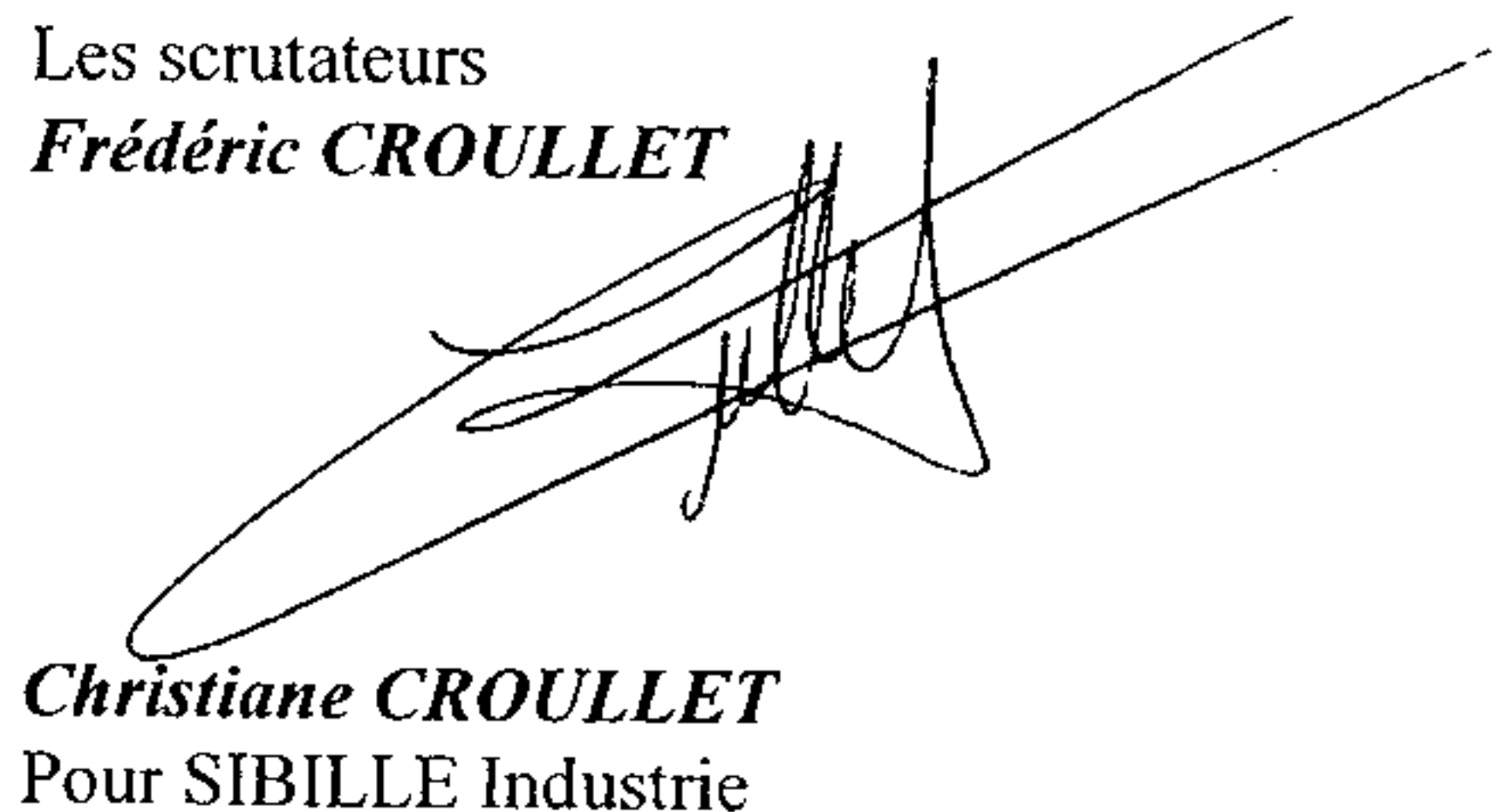
Le secrétaire
Raymond RUCH



Copie certifiée conforme
à l'original



Les scrutateurs
Frédéric CROULLET



Christiane CROULLET
Pour SIBILLE Industrie



SIBILLE Industrie

Société anonyme

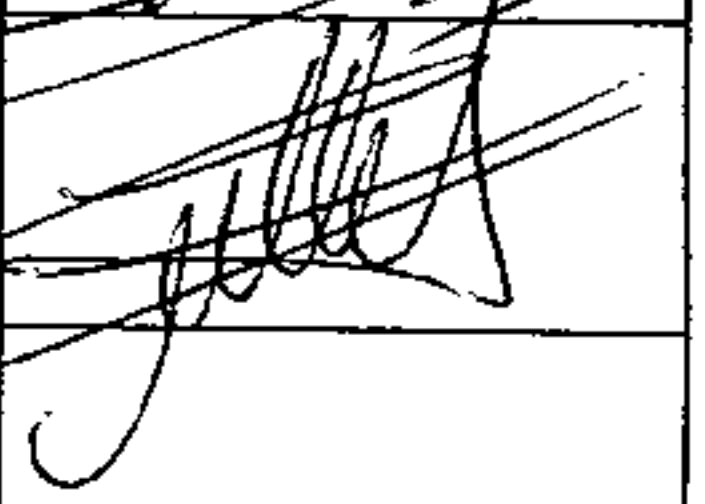
au capital de 24.000.000 francs

Siège social : R.N. 7 SUD – Z.I. Les Plaines, n° 17

26780 MALATAVERNE

B 380 765 131 RCS VALENCE

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 16 MAI 2000**

ACTIONNAIRES PRENOMS, NOM, ADRESSE	ECHEANCE DU MANDAT	ACTIONS			VOIX	MANDATAIRE S	SIGNATURES
		PP	NP	US			
M. Pierre CROULLET 257, Bld des Hirondelles 83150 BANDOL	2006	1		13.709		Administrateur & P.D.G.	
Mme Christiane CROULLET 257, Bld des Hirondelles 83150 BANDOL	2006	1		6.147		Administrateur	
M. Frédéric CROULLET Quartier Beausseret 26200 MONTELIMAR	2006	4.138	19.856			Administrateur & D.G.	
Mme Marie-Dominique CROULLET Quartier Beausseret 26200 MONTELIMAR		1		1		Actionnaire	
M. Frédéric AGNUS 13, rue du Rhône 26200 MONTELIMAR		1		1		Actionnaire	Pouvoir
M. Jean AGNUS 13, rue du Rhône 26200 MONTELIMAR		1		1		Actionnaire	Pouvoir.
Mme Yvette AGNUS 13, rue du Rhône 26200 MONTELIMAR		1		1		Actionnaire	Pouvoir.
M. ROUZAUD Alain Immeuble Le Neuilly 11, Av. Pierre Cambres 66100 PERPIGNAN	2006					Commissaire aux comptes titulaire	
M. REBOUL Joël 32 Ter, rue André Ducatez 26200 MONTELIMAR	2006					Commissaire aux comptes suppléant	
TOTAUX		4.144	19.856	19.856			

TOTAL : actions.

PP = Pleine Propriété

NP = Nue propriété

US = Usufruit

sur les 24.000 actions composant le capital social.

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que 6 actionnaires sont présents ou représentés et totalisent 23.997 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 23.997 voix.

A la présente sont annexés:

- 3 pouvoirs,

- formulaires de vote par correspondance.

Le président

Le secrétaire

Les scrutateurs